



Taxe foncière en indivision

Par **Roger38**, le **07/06/2018** à **12:45**

Bonjour,

Suite à une succession nous sommes 3 indivisaires d'un bien immobilier. La taxe foncière m'a été réclamée et 2 personnes dont moi avons payé notre quote part j'ai communiqué à la 3ème personne le montant à régler et aux impôts les coordonnées de cette personne. Après mise en demeure que j'ai contesté les impôts ont fait un avis à tiers détenteur à ma banque. Comment le contester vu que je n'ai pas à être solidaire des autres indivisaires ?

Merci de votre réponse

Par **Lag0**, le **07/06/2018** à **13:05**

Bonjour,

Au contraire, vous êtes bien solidaires.

L'administration se moque des arrangements internes à l'indivision. Elle recouvre la taxe auprès de l'indivisaire de son choix. A lui ensuite de se faire rembourser par les autres indivisaires.